

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3551

présenté par
Mme Roullaud

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	5 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	5 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre d'une politique tournée vers la transition écologique, sont mis en avant les critères de proximité, d'agriculture « biologique » et de bien-être animal. Cette politique contenue dans la nouvelle PAC 2023/2027 correspond à la volonté des citoyens, quasi unanimes à vouloir privilégier les produits locaux, le naturel et à rejeter la souffrance animale.

Les images de certains abattoirs ont choqué la France entière et la consommation de viande a baissé, ce qui a nui à l'éleveur.

Le consommateur n'est pas le seul à s'émouvoir de la souffrance des bêtes abattues et transportées dans des conditions peu soutenables sur des centaines ou des milliers de kilomètres, par grosses chaleurs, sans eau parfois, les plus gaillards marchant sur des agonisants, et des veaux refusant à l'arrivée de sortir du camion, frappés à coup de battes !

L'agriculteur aussi s'en émeut chaque fois que ses bêtes sont chargées dans la bétailière. Il supporte mal cela. Certains ont du reste confié « ne pas assister » au départ de celle-ci pour l'abattoir.

Ainsi est née l'idée d'abattoirs mobiles pour éviter du stress à l'animal comme à l'homme, puisque le camion d'abattage se rend sur le lieu d'élevage. L'animal n'a pas à traverser des départements entiers, voire des pays. En outre le stress nuit à la qualité de la viande. Il est donc important de le réduire.

L'expérimentation de ces unités mobiles a été autorisée par décret en avril 2019. Monsieur Julien de Normandie, Ministre de l'Agriculture, aurait déclaré qu'il n'y a pas de viande locale sans abattoirs de proximité. Le premier a été lancé en Côte d'Or et la société « le Bœuf éthique » aurait bénéficié d'une aide de 581 00 euros pour financer l'acquisition de ses camions et la formation de ses employés.

Le Rassemblement National, sensible depuis l'origine à la cause animale a été le premier parti à proposer la mise en place d'abattoirs mobiles, mais la cause étant à présent partagée par beaucoup d'autres, l'Etat doit faire un effort particulier dans l'aide au financement des abattoirs mobiles et dans la formation des personnes qui les utiliseront.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 euros pour l'action n° 02 : "Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal" du programme n° 206 : "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 24 : "Gestion équilibrée et durable des territoires" du programme n° 149 : "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt". En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.